

N°2024/06



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2024

Délibération n°2024/06 :

Recours à deux contrats à durée déterminée pour une période de 1 an de deux agents d'accueils, régisseurs suppléants de la boutique et de la billetterie.

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 mars à 15h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur André Bonet, Président.

Membres du Conseil d'Administration :

Présents : André Bonet, Florence Moly, Véronique Ducassy, Marie-Christine Marchesi, Françoise Claverie, François Bonvalet, Vincent Noiret

Procurations :

- M. Charles Pons donne procuration à Mme Véronique Ducassy
- M. François Dussaubat donne procuration à Mme Marie-Christine Marchesi
- Mme Christine Rouzaud-Danis donne procuration à M. François Bonvalet

Excusés : Charles Pons, François Dussaubat, Christine Rouzaud-Danis, Jean-François Maillols, Georges Puig.

Administration :

Pascale Picard, Directrice de l'Etablissement Public Local Musée Rigaud
David Founeau, Directeur des Finances Ville de Perpignan
Marie Pons, Administratrice
Sébastien Gabillat-Couraudon, Directeur de la culture

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Marie Pons

M. le Président expose :

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder au recrutement de deux agents contractuels pour exercer les missions d'agent d'accueil, de régisseurs suppléants de la billetterie et de la boutique au sein du Musée Rigaud.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-14 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Territoriales du Patrimoine,

Vu le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la déclaration de vacance d'emploi adressée au Centre de Gestion du 7 février 2024,

En conséquence, nous vous proposons :

Le recrutement de Mrs. William WAGAERT et Christophe GILLOTTEAU en qualité d'Agents Contractuels, conformément à l'article L 332-14 en vue de faire face à la vacance temporaire d'emplois.

Les intéressés, chargés des fonctions d'adjoint territorial du patrimoine, assureront les fonctions d'agent d'accueil et de surveillance ainsi que régisseurs suppléants de la boutique et de la billetterie à temps complet au sein du musée d'art Hyacinthe Rigaud, à compter du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 inclus, pour une durée de 1 an.

A ce titre, ils percevront une rémunération mensuelle calculée sur la base des indices brut : 401 – majoré 363 correspondants au 9^{ème} échelon du grade d'Adjoint territorial du patrimoine, à laquelle s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant, le supplément familial de traitement, ainsi qu'une IFSE (C2) à hauteur de 0,3750.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

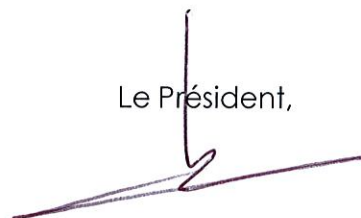
Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration **APPROUVE** à l'unanimité le recours à deux contrats à durée déterminée pour une période de 1 an de deux agents d'accueils, régisseurs suppléants de la boutique et de la billetterie Et **autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations »

Le Président,



André Bonet